

Bruxelles, le 21 novembre 2014
(OR. en)

15758/14

IND 348
COMPET 633
MI 912
RECH 447
ECOFIN 1064
ENV 917
ENER 468
DATAPROTECT 175

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" des 4 et 5 décembre 2014</i> Compétitivité industrielle - un programme pour la croissance et l'emploi - Débat d'orientation

Lors de sa réunion des 26 et 27 juin 2014, le Conseil européen a confirmé la priorité que les chefs d'État ou de gouvernement accordent à l'emploi, à la croissance et à la compétitivité. Le programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement, qui a été adopté à cette occasion, met plus particulièrement l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements dans l'ensemble de l'Union et de préparer nos économies pour l'avenir. Des décisions importantes ont été prises au cours de ces dernières années pour renforcer la capacité de l'UE à investir dans l'économie réelle. Afin d'intensifier ces efforts et d'entamer une nouvelle phase, après l'adoption du pacte pour la croissance et l'emploi en juin 2012 et du plan d'investissement pour l'Europe en juin 2013 et à la lumière de l'ensemble de mesures pour l'emploi, la croissance et l'investissement élaboré par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, il importe de lancer des mesures concrètes qui permettront d'obtenir des résultats rapides et tangibles à l'appui d'une croissance durable.

De telles mesures concrètes nécessitent de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer la capacité de l'Europe à générer de la croissance et à créer davantage d'emplois. Pour ce faire, l'Europe doit conserver et consolider une base industrielle solide et hautement performante. Une gouvernance renforcée et une prise en compte effective de toutes les politiques qui influent sur la compétitivité industrielle permettront à l'Europe de maintenir son rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans des secteurs stratégiques offrant des emplois de qualité, tels que l'industrie automobile, l'aéronautique, la sidérurgie, l'ingénierie, l'industrie spatiale, la chimie et l'industrie pharmaceutique, entre autres. La combinaison d'une gouvernance renforcée et d'une intégration effective des politiques devrait permettre à l'industrie européenne de faire face aux changements tant sociaux qu'environnementaux au moyen d'une stratégie unique claire et commune.

Afin d'atteindre l'objectif consistant à favoriser la croissance en inversant le déclin de la création de valeur dans l'industrie en Europe, la prise en compte effective de la compétitivité industrielle dans l'ensemble des politiques pertinentes nécessite une coordination accrue des politiques, qui tire également le meilleur parti des synergies potentielles créées au sein de la nouvelle Commission par le regroupement, dans un même portefeuille, des politiques relatives au marché intérieur, à l'industrie, à l'entrepreneuriat et aux PME.

À cet égard, le Conseil, dans sa formation "Compétitivité", devrait assurer cette coordination en tenant compte de l'intérêt de l'industrie européenne, en particulier des PME, afin d'éviter une fragmentation dans la manière dont les objectifs européens sont poursuivis dans les différentes politiques et les différents secteurs. Il convient de promouvoir une "cohérence des politiques en faveur de la compétitivité" dans tous les domaines, y compris dans les propositions législatives, par exemple sur le changement climatique, la taxation de l'énergie et la protection des données, afin de ne pas créer de coûts supplémentaires ni menacer la compétitivité industrielle européenne.

D'un point de vue méthodologique, l'élaboration et le processus de mise en œuvre de l'initiative "CARS 2020", également avec la mise en place du groupe de haut niveau CARS 2020, illustre l'approche sectorielle qui pourrait être appliquée à d'autres secteurs pour intégrer la compétitivité industrielle dans les autres politiques.

Dans ce contexte, un groupe de haut niveau sur la compétitivité et la croissance a été mis en place et investi d'un mandat clair:

- surveiller l'état de l'intégration du marché unique et débattre des priorités stratégiques énoncées dans les documents pertinents, y compris dans le cadre du Semestre européen, en fournissant à cet égard des orientations pour l'action de l'UE et en promouvant l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres;
- apporter son soutien au Conseil au vu du rôle accru qu'il joue en matière de surveillance et d'intégration de la compétitivité, notamment la compétitivité industrielle, dans toutes les initiatives pertinentes, en particulier celles qui sont fondées sur les articles 114 et 173 du TFUE.

1. Pensez-vous que le Conseil "Compétitivité" devrait formuler des recommandations spécifiques concernant les initiatives entreprises par d'autres formations du Conseil qui ont une incidence sur la compétitivité industrielle? Dans l'affirmative, quel pourrait alors être le meilleur moyen de garantir une coordination entre les autres formations du Conseil?

L'Europe doit améliorer l'environnement des entreprises, faciliter l'accès aux marchés et au financement, en particulier pour les PME, et veiller à ce que les travailleurs disposent de compétences adéquates.

Dans ce contexte, l'initiative relative aux PME ("Small Business Act" - SBA) a marqué une étape importante dans le processus européen. En tant que premier cadre d'action global pour les PME applicable à l'UE et à ses États membres, qui vise à créer des conditions propices à la croissance et à la compétitivité durable des PME européennes, le SBA définit un ensemble d'actions prioritaires, constitue un moyen d'améliorer l'environnement réglementaire et administratif et offre la possibilité de partager et d'échanger les bonnes pratiques.

À cette fin, la mise en place du réseau des représentants des PME a été essentielle pour encourager et aider les États membres à mieux tenir compte du principe "penser aux PME d'abord" dans le cadre du droit national et des mesures pertinentes. Lors de sa session du 26 septembre 2013, le Conseil a pris acte du rôle important joué par ce réseau pour améliorer le suivi de la politique à l'égard des PME. Lors de cette session, les ministres sont convenus de l'utilité de rapports périodiques adressés par le réseau au Conseil afin d'encourager les synergies et un dialogue fructueux entre le réseau et le Conseil. Les représentants des PME ont examiné leur premier rapport lors de l'assemblée qu'ils ont tenue à Naples le 3 octobre.

2. *À votre avis, comment le Conseil pourrait-il tirer pleinement parti du rapport des représentants des PME pour évaluer en meilleure connaissance de cause les mesures à prendre pour améliorer la compétitivité des PME aux niveaux européen et national?*
